

FONCTIONNEMENT ASSOCIATION EEF



Officiel

Version #2
Mise à jour 31 octobre 2024

Officiel

Tous les documents officiels des EEF

- [Charte site internet et groupes locaux](#)
- [Statuts des EEF](#)
- [Règlement intérieur](#)
- [Convention de partenariat](#)
- [Engagement du responsable](#)
- [Projet Éducatif des EEF](#)
- [FONCTIONNEMENT ASSOCIATION EEF](#)

Charte site internet et groupes locaux

Introduction

Le Conseil d'Administration des EEF comprend le besoin des groupes locaux d'être présents sur Internet, mais il veut garantir la qualité de l'image que l'on donne du mouvement vers l'extérieur. Dans ce but, il édite cette charte à destination des gestionnaires de sites locaux.

Obligations

- Informer le Secrétariat National avant l'ouverture du site au public
 - L'équipe nationale doit autoriser la mise en ligne du site.
 - Les changements demandés par l'équipe nationale doivent être effectués (après discussion éventuelle)
 - Le site sera référencé sur le site national
- Le site doit répondre aux obligations légales (contact du webmaster, ...)
- Le site ne doit pas contenir d'explication sur le fonctionnement du mouvement (Projet Éducatif, Pédagogie de Branche,...), mais il doit renvoyer sur le site national pour tous ces sujets.
- Le site doit contenir un lien vers le site national
- Le gestionnaire du site doit avoir une autorisation écrite des parents pour faire figurer des photos des enfants de son groupe.
 - Éviter de publier des portraits d'enfant et préférer les modes de publication qui ne sont pas accessible au public non enregistré (mot de passe...)
- Il est interdit de publier un article ou un message sur un forum critiquant le mouvement ou un de ces membres.
 - Si vous avez des remarques sur le fonctionnement du mouvement, vous pouvez écrire au CA ou vous exprimer lors de l'AG (tous les ans en septembre).
- Les forums doivent être limités en lecture et écriture aux membres inscrits sur le site.

Le non respect de ces obligations interdit au gestionnaire du site de faire référence au mouvement et d'utiliser la propriété intellectuelle du mouvement (Logo, insigne, titre « EEF » et « Éclaireurs Évangéliques de France », nom du groupe...) et obligera la fermeture du site contrevenant.

Pour toutes questions relatives à cette charte n'hésitez pas à contacter le secrétariat national !

Statuts des EEF

Rappel : Les statuts des EEF fixent légalement les règles de fonctionnement de l'association.

Les statuts actuels (à l'heure de la mise à jour de cette fiche) ont été adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive du 20 juin 1998 et

- remaniés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2013,
- changement d'adresse du siège social par l'Assemblée Générale du 21 septembre 2014,
- remaniés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2023

Tu peux trouver la dernière version du Règlement Intérieur sur [EEF-Online, sous Espace Membres > Statuts, Assemblée Générale.](#)

Règlement intérieur

Rappel : Le Règlement Intérieur apporte des détails sur les règles de fonctionnement et d'organisation de l'association; son contenu doit donc être respecté par chaque membre.

Le Règlement Intérieur actuel (à l'heure de la mise à jour de cette fiche) a été adopté par l'Assemblée Générale du 1er octobre 2006, puis modifié par les Assemblées Générales du 22 septembre 2013 et du 16 septembre 2023.

Tu peux trouver la dernière version du Règlement Intérieur sur [EEF-Online, sous Espace Membres > Statuts, Assemblée Générale.](#)

Convention de partenariat

Un groupe local ne peut exister sans convention de partenariat (cf. article 18 du Règlement Intérieur).

Plusieurs modèles de convention de partenariats sont disponibles selon si le groupe est soutenu par une, plusieurs églises ou un comité de soutien.

Disponible sur demande à developpement@eclaireurs-evangeliques.fr.

Engagement du responsable

L'article 17 du Règlement Intérieur décrit les conditions pour devenir responsable aux EEF.

Les documents mentionnés sont disponibles sur [EEF-Online, dans l'espace CG/Directeurs > Ressources > Devenir responsable EEF](#)

- Engagement du responsable dans les EEF
- Assistant de maîtrise et technique
- Le Rôle du Coordinateur de Groupe EEF

Projet Éducatif des EEF

Le Projet Éducatif de l'association, colonne vertébrale de la pédagogie scout appliquée dans le mouvement, est revue tous les 5 ans par le Conseil d'administration des EEF. La dernière version est disponible sur [EEF-Online > Espace Membre > Statuts / Assemblée Générale](#) (dernière modification le 16 mars 2024 à l'heure de l'écriture de cette fiche).

Chaque directeur d'Accueil Collectif de Mineurs et Coordinateur de Groupe doit accepter pleinement son contenu et contresigner le PE.

FONCTIONNEMENT ASSOCIATION EEF

En pièce jointe.

Le document en pièce jointe n'est plus à jour et ne reflète pas le fonctionnement actuel des EEF, notamment suite aux modifications du Règlement Intérieur lors de l'AG 2023.